



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2014

\*\*\*\*\*

### Procès verbal de la séance du 29 avril 2014.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Sur son invitation, Madame BLANQUART est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle déclare accepter.

#### **1. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 Avril 2014**

Pas d'observation La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 26 voix POUR.

#### **2. Approbation du Programme d'Investissements et de Travaux – Exercice 2014**

Suite à la présentation du budget par M TOMATI, M VALENTIN fait remarquer qu'un aménagement sécuritaire aux alentours de la Maison Pour Tous est nécessaire. En réponse, M BRINGER expose qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur l'aménagement de ce secteur.

M PRAT expose que le budget voté pour 2014 est important et engage la collectivité pour les années à venir. Il regrette qu'aucun débat sur les investissements n'ait eu lieu et déplore qu'aucune réflexion globale sur l'aménagement des quartiers de de la maison Pour Tous et de plate-forme de la gare n'ait été menée.

M Prat demande à ce qu'un débat de fond sur les projets d'investissement soit programmé. Alors que M Gimbert précise que les travaux de la route de Lyon étaient programmés et revêtent également une importance particulière, M le Maire précise qu'une réflexion globale sur les programmes d'investissement sera menée lors d'une commission ad hoc

La présente délibération est approuvée à la majorité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Yves PRAT).

#### **3. Vote des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières - ANNEE 2014**

Pas d'observation La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 26 voix POUR.

#### **4. Approbation du Budget Primitif 2014**

Suite à la présentation de M TOMATI, M PRAT dénonce la politique d'austérité et la baisse des dotations de l'Etat.

En ce qui concerne la Taxe Locale sur la publicité extérieure, M TOMATI précise qu'il n'est pas envisageable de la supprimer mais qu'il est nécessaire de l'harmoniser à l'échelle de la communauté d'agglomération.

M Prat expose que la TLPE a vocation à disparaître dans la mesure où elle vise à réduire les nuisances visuelles liées aux panneaux publicitaires.

M Prat et M Tomati proposent qu'une réflexion globale sur la signalétique à Brives-Charensac soit menée.

La présente délibération est approuvée à la majorité des suffrages exprimés, soit par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Yves PRAT).

#### **5. Approbation du Budget Annexe 2014 du Camping Municipal d'Audinet**

M Tomati souhaite qu'une réflexion globale sur l'avenir du camping soit prochainement menée.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

#### **6. Subventions aux Associations 2014.**

M le Maire expose que pour cet exercice, le montant des subventions 2013 est reconduit dans la mesure où une réflexion de fond n'a pu être menée et précise qu'il souhaite une critérisation dans l'attribution de ces subventions.

M le Maire souhaite par ailleurs que lors du vote du Budget supplémentaire, une harmonisation des subventions allouées aux associations de parents d'élèves soit effectuée.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

#### **7. Subventions à l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous 2014.**

M Valentin expose les difficultés financières de la Maison pour Tous et déplore que des prestations dues par la Mairie à la Maison Pour Tous au sujet de la Cyber-Base n'aient pas été réglées.

Par ailleurs, La cyber base constitue un sujet d'interrogations dans la mesure où le matériel est obsolète et que ce service est déficitaire.

Le Chantier d'insertion demeure également un sujet d'inquiétude pour les années à venir.

#### **8. Travaux d'Eclairage Public (Autorisation) EP Route de Lyon**

Pas d'observation La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

#### **9. Travaux de restructuration Basse Tension (Autorisation) BT Route de Lyon**

Pas d'observation La présente délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 27 voix POUR.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00**